

Procès-verbal

Séance du 2 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux et le deux juin à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, M. SALOMON Gérard, M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme TRIONNAIRE Josiane, M. CHEVILLON Jérôme, Mme TANGUY Véronique, M. TRENTESAUX Laurent, Mme LE VAGUERESSE Sophie, M. KERMORVANT Fabien, Mme PAITEL Marie, M. LARCIN Ronan, Mme HEMERY Aurore, M. LE GOUESTRE Antoine, Mme MOQUET Louise, M. GUILLERON Gérard, Mme GOUPIL Françoise, M. ROBERTON Jean-Luc, M. LE TRIONNAIRE Anthony

Excusés ayant donné procuration : Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle à Mme TANGUY Véronique, Mme GUILBERT Marina à M. KERMORVANT Fabien, Mme CHEFDOR Sophie à Mme HEMERY Aurore, M. DORAS Jean à Mme TRIONNAIRE Josiane, Mme FAVENNEC Gaëlle à Mme GOUPIL Françoise

Nombre de membres

- Afférents au conseil municipal : 23
- Présents : 18

Date de la convocation : 27 mai 2022

Date d'affichage : 27 mai 2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en préfecture du Morbihan le : 8 juin 2022

et publication ou notification du : 8 juin 2022

A été nommée secrétaire : Mme MOQUET Louise

M. le Maire ouvre la séance, salue l'assemblée et procède à l'appel. Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

Gérard GUILLERON

A la suite de l'adoption du Pacte de Gouvernance, la minorité pourra-t-elle participer à certaines commissions à l'agglomération ?

Alban MOQUET

Un conseiller communautaire peut se faire remplacer par un conseiller municipal. C'est nouveau. Si vous êtes intéressés par des commissions, vous nous le direz. Oui, c'est une possibilité.

I- Objet des délibérations

- 1 - Programme de travaux à la Maison de l'Enfance - Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- 2 - Adhésion des communes d'Elven et de Saint-Armel au SIVEV
- 3 - Mise en place du télétravail
- 4 - Constitution du jury d'assises - Année 2023

2022-05-01 - Programme de travaux à la Maison de l'Enfance - Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Présentation de la délibération par Aurore HEMERY

Lors de sa réunion du 6 décembre 2021, la commission écoles, enfance jeunesse, affaires sociales, liens intergénérationnels a validé le programme de travaux de réhabilitation à la Maison de l'Enfance ; la commission finances, ressources humaines, questions juridiques propose de solliciter une subvention auprès du Département du Morbihan pour financer ce projet.

Pour finaliser la procédure, M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à solliciter le Département, au titre du PST (Programme de Solidarité Territoriale).

Plan de financement HT

Dépenses

Revêtements de sol : 23 543,50 €

Peinture : 9 112,00 €

Recettes

Subvention du Département (20 %) : 6 531 €

Commune de Monterblanc : 26 124,50 €

Décision

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 24 mai 2022 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Valide le programme de travaux ci-dessus décrit, ainsi que le plan de financement ;

Article 2 : Autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du Programme de Solidarité Territoriale ;

Article 3 : Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Alban MOQUET

Nous en avons parlé en commission. Nous rénovons la Maison de l'Enfance, avec la réfection des sols et des peintures. Cela devient plus que nécessaire. Elle commence à être vieillissante.

Gérard GUILLERON

Elle a été construite lors du mandat de Daniel BOURSICOT.

Alban MOQUET

Donc il y a une vingtaine d'années. Il s'agit de l'entretien normal de nos locaux.

2022-05-02 - Adhésion des communes d'Elven et de Saint-Armel au SIVEV

Présentation de la délibération par Jérôme CHEVILLON

Par délibérations respectives en date des 14 décembre 2021 et 31 janvier 2022, les communes d'Elven et de Saint-Armel ont demandé leur adhésion au SIVEV (Syndicat Intercommunal de Voirie de l'Est de Vannes).

Par la suite, le 29 avril 2022, le SIVEV a notifié à la commune de Monterblanc la délibération en date du 30 mars 2022 par laquelle son comité syndical a approuvé les adhésions des communes d'Elven et de Saint-Armel (10 voix pour et 6 voix contre).

Dans le respect des dispositions conjuguées des articles L 5211-18 et L 5211-5 du code général des collectivités territoriales, l'accord des communes membres du SIVEV doit être exprimé « par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population ».

M. le Maire invite donc l'assemblée à se prononcer sur l'élargissement du périmètre du SIVEV, lié à ces demandes d'adhésions.

Décision

Le conseil municipal,

Vu l'avis défavorable aux adhésions formulé par la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 24 mai 2022 ;

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : Se déclare défavorable à l'élargissement du périmètre du SIVEV, par l'adhésion des communes d'Elven et de Saint-Armel (18 voix défavorables aux adhésions et 5 abstentions) ;

Article 2 : Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Alban MOQUET

Une réunion des maires concernés par le SIVEV s'est tenue. Il s'agit d'un syndicat qui assure des services pour ses huit communes membres, comme l'entretien des routes, des terrains de football... Avec la loi NOTRe, les syndicats, dont le SIVEV, devaient disparaître. La préfecture aurait dû donner la compétence à l'agglomération. Cela n'a pas été fait. Donc le SIVEV existe toujours.

Les membres du SIVEV pensaient que ce syndicat allait disparaître. Puisqu'il y avait une trésorerie, ils ont décidé une forme de redistribution aux communes en facturant moins cher les prestations. De ce fait, aujourd'hui, on paie les interventions à un prix inférieur au coût réel.

Aujourd'hui, avec l'accord de la préfecture, le syndicat est maintenu, mais nous ne payons toujours pas le coût réel des services. Il ne s'agit pas d'une bonne formule : si nous devons investir dans du matériel, nous n'aurons pas les finances.

Les Maires se sont réunis pour demander une étude financière et prospective. Le SIVEV en a accepté la réalisation. Il nous apparaît inopportun de faire entrer deux communes maintenant, alors que l'étude n'est pas finalisée. Pour ces raisons, les élus de la majorité au conseil municipal souhaitent voter contre

cette entrée de deux communes. Il ne s'agit pas d'un vote contre ces communes. Nous souhaitons au préalable une étude prospective nous permettant de savoir où l'on va.

Gérard GUILLERON

Les communes ne payaient pas au coût réel les travaux les deux dernières années, pour qu'elles récupèrent les fonds qui avaient été engagés. C'était alors l'idée. Nous pensions que le SIVEV n'allait pas durer. L'agglomération n'a pas voulu reprendre les compétences du SIVEV. Nous avons dès lors continué à travailler avec le SIVEV.

Comme ce syndicat devait disparaître, nous avons fait en sorte que les communes récupèrent leurs fonds, autrement cette trésorerie allait être redistribuée à l'ensemble des communes de l'agglomération, à des communes qui sont bien plus riches que nous. Les communes appartenant au SIVEV ne sont pas les plus grosses de l'agglomération. Aujourd'hui, il y a revirement de situation. Le préfet a revu sa copie. Ce syndicat apporte des services intéressants aux communes. Des communes comme la nôtre ne peuvent pas se payer tout ce qu'apporte le SIVEV. Si le SIVEV n'existe plus demain, je ne sais pas comment nous ferons. Je pense que le préfet se pose de bonnes questions à ce sujet-là.

Alban MOQUET

Vous avez complètement raison. Il ne faut pas dissoudre le SIVEV aujourd'hui. Nous en avons besoin, c'est ce que vous venez de dire. Mais en plus, nous serions obligés de répartir le matériel et les hommes, sachant que ces derniers sont très très bien payés au SIVEV, mieux que dans nos services techniques. Cela poserait de réels problèmes dans les communes, de retrouver des agents qui seraient mieux payés que nos propres agents. Je ne sais pas ce qu'il s'est passé au niveau des salaires. La grille des salaires du SIVEV est incompréhensible.

Gérard GUILLERON

En 2014, j'avais demandé un audit sur le SIVEV parce que l'on ne voulait pas continuer à payer, sans savoir à quoi cela correspondait. Nous voulions connaître les coûts. M. MENAES, le Maire de la Trinité Surzur, était le Président. Nous avons remis les choses en place. Il y a eu un vrai débat. Une réunion s'est tenue ici avec le SIVEV.

Françoise GOUPIL

Après, nous avons eu les budgets tous les mois. Nous savions où nous allions.

Gérard GUILLERON

Nous ne pouvons pas pérenniser le SIVEV en maintenant ces coûts. Ce n'est pas possible. Il va falloir remettre les coûts réels.

Alban MOQUET

Nous sommes complètement d'accord là-dessus. On demande à payer le coût réel, pour garder de la trésorerie et investir dans du matériel si on veut commencer à élargir à d'autres communes. C'est pour cela que l'on demande un audit avec des études prospectives. Ce n'est pas le moment de faire entrer deux communes.

Gérard GUILLERON

Il faut faire attention à une chose, si on ne fait pas entrer les deux communes qui sont candidates. C'est toujours sous l'égide du préfet. Ce que souhaite le préfet, c'est que cela soit élargi. C'est clair et ce n'est pas nouveau. Il nous dira vous n'êtes pas d'accord, je tranche.

Alban MOQUET

Quelques détails sur les deux communes qui demandent à entrer. Saint-Armel : aucun problème. Elven veut en revanche un syndicat à la carte et ne veut pas faire comme toutes les communes et prendre

tous les services.

Gérard GUILLERON

Toutes les communes n'utilisent pas tous les services du SIVEV.

Alban MOQUET

La plupart.

Laurent TRENTESAUX

Beaucoup de prestations sont réalisées dans les communes. Elven ne souhaite qu'un service. Cela pose un problème vis-à-vis des règles de la concurrence.

Gérard GUILLERON

Oui, vous avez raison.

Alban MOQUET

J'aimerais que l'on fasse une étude prospective et qu'après on s'accorde sur les compétences du SIVEV au profit des communes : si le service est à la carte, on ne va pas s'en sortir.

Gérard GUILLERON

Là-dessus, on vous suit. Ça, c'est du Gérard GICQUEL dans le texte. C'est comme pour le policier municipal.

Alban MOQUET

Le policier municipal, nous en reparlerons.

2022-05-03 - Mise en place du télétravail

Présentation de la délibération par Gérard SALOMON

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2021-347 du 12 mars 2021 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique notamment l'article 133 précisant que les fonctionnaires et agents contractuels de droit public peuvent exercer leurs fonctions dans le cadre du télétravail ;

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu le décret n° 2021-1725 du 21 décembre 2021 modifiant les conditions de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 3 mai 2022, favorable à la mise en œuvre du télétravail au sein de la collectivité dans les conditions mentionnées dans la « charte télétravail » annexée à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 24 mai 2022 ;

Considérant que le télétravail contribue à l'amélioration de la qualité de vie et santé au travail et qu'il limite les déplacements domicile-travail ;

Considérant qu'en vertu de l'article 2 du décret n°2016-151 du 11 février 2012 modifié, le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication ;

Considérant que les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation ;

Décision

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 5 abstentions,

Article 1^{er} : Décide l'instauration du télétravail au sein de la collectivité à compter du 1er septembre 2022 ;

Article 2 : Valide les modalités de mise en œuvre du télétravail telles que définies dans la charte annexée à la présentation délibération ;

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Alban MOQUET

Nous avons posé la question aux agents. Ils réaliseront une journée de télétravail par semaine. Ce que l'on voulait, c'est que cela ne nuise pas au bon fonctionnement de la commune. Il n'y a pas d'abus. Les agents souhaitent également être présents en mairie. C'est d'actualité. Des ordinateurs sont mis à disposition. La sécurité informatique est assurée.

Gérard GUILLERON

C'est dans l'air du temps. Il y a des entreprises pour lesquelles c'est bien. Il n'y a pas de soucis. Mais pour les collectivités territoriales... Dans certaines administrations, on ne trouve plus personne dans les bureaux. On ne sait plus comment faire. Il faut que l'on fasse attention, par rapport à la population. Pour les collectivités comme les nôtres, cela peut devenir un problème. J'anticipe peut-être. Pouvons-nous faire dans nos collectivités comme dans certaines entreprises ?

Alban MOQUET

On garde le même accueil pour la population.

Gérard SALOMON

On assure la continuité du service public.

Alban MOQUET

Nous n'avons aucun retour de la population sur des problèmes d'accueil en raison du télétravail.

2022-05-04 - Constitution du jury d'assises - Année 2023

Présentation de la délibération par Alban MOQUET

Sont désignés pour procéder au tirage au sort : Marie PAITEL et Anthony LE TRIONNAIRE

En application des articles 259 et 260 du code de procédure pénale, M. le préfet du Morbihan a pris le 26 avril 2022, pour l'année 2023, un nouvel arrêté fixant par communes individuelles ou regroupées, la répartition en fonction du chiffre actualisé de la population, du nombre de jurés attribué au département. Pour la commune de Monterblanc, six personnes doivent être tirées au sort.

Les modalités du tirage au sort sont les suivantes :

- un **premier tirage** donne le numéro de la page de la liste générale des électeurs,
- un **deuxième tirage** donne la ligne et par conséquent, le nom du juré.

Cette opération est à effectuer autant de fois qu'il y a de jurés à désigner.

Un tirage correspondant au nom d'une personne rayée de la liste générale des électeurs, pour quelque cause que ce soit, est à considérer comme nul.

Le tirage au sort a donné le résultat suivant :

	Numéro	NOM - Prénom	Adresse
1	page 270 ligne 2	SEYS Christophe	Kereugène 56250 MONTERBLANC
2	page 52 ligne 1	COLIN Xavier	5, rue Jean MERMOZ 56250 MONTERBLANC
3	page 66 ligne 4	DE CASTERAS Laurene	Résidence Anne de Bretagne 56250 MONTERBLANC
4	page 96 ligne 1	GILIBERT Christophe	15, rue des Quatre Vents 56250 MONTERBLANC
5	page 96 ligne 5	GILLET Guy	8, rue de Ker-Hent-Du 56250 MONTERBLANC
6	page 262 ligne 1	ROIG Clémentine	26 rue Marie Curie 56250 MONTERBLANC

II- Informations diverses

Alban MOQUET

Une plateforme de stationnement de vélos sera installée à partir du 6 juin, place Anne de Bretagne. Il s'agit d'un prêt de l'agglomération, pour trois à six mois.

Anthony LE TRIONNAIRE

J'imagine que vous allez communiquer pour que les gens soient informés.

Alban MOQUET

Nous allons l'indiquer sur les panneaux lumineux. L'application téléchargeable Centolive permet d'accéder aux informations diffusées sur les panneaux de la commune et des autres communes dotées de panneaux de la marque Centaure.

- Vendredis 3, 10, 17 et 24 juin : apéros concerts avec Totem

- Mercredi 8 juin, 19h00, en mairie : réunion participative pour l'aménagement de l'étang et de la lagune
- Vendredi 10 juin, de 16h30 à 18h : portes ouvertes de l'école 1.2.3 Soleil
- Samedi 11 juin, à partir de 14h30 : fête de l'école Notre Dame de la Croix
- Samedi 11 juin, finale départementale - U14 de l'ASM football contre le VOC
- Dimanche 12 juin, à 17h30 : Gala de danse, par l'Univers de la danse, au Palais des arts
- Samedi 18 juin, à partir de 14h00, au stade : finale inter quartiers de pétanque, avec buvette et petite restauration
- Dimanche 3 juillet : le comité d'animation organise la fête de l'étang : concours de pêche, grillades, buvette et récompenses
- Programme des animations de la médiathèque sur la feuille info et le Facebook de la médiathèque
- Dimanches 12 et 19 juin 2022, de 8h à 18h : élections législatives
- Arrivée du Transall à Monterblanc

Alban MOQUET

Commune et aéroport ont été un peu pris au dépourvu, puisque le ministère des armées a prévenu au dernier moment. Des agents du ministère étaient en contact avec le MAM depuis trois mois, mais à partir du moment où ils se décident, c'est au dernier moment. M. GOSSELIN a reçu l'autorisation de l'armée. C'était soit Lyon, soit Monterblanc. Il ne fallait pas se dédire. Sinon, l'avion serait parti à Lyon, ce qui aurait été dommage. Les choses sont allées très vite. J'étais au téléphone toute la matinée avec la direction de l'aéroport, qui, je pense, aurait refusé si nous l'avions informée plus tôt, en raison des normes de sécurité. Ce fut une belle arrivée. L'armée viendra récupérer les moteurs, qui sont en état de marche, et les remplacera par d'autres, qui ne fonctionnent plus. Puis, l'appareil sera tracté jusqu'aux abords des hangars occupés par le MAM. Nous avons à cette fin demandé une autorisation d'élagage, pour permettre le passage de l'avion. Il s'agit d'un espace boisé classé. L'appareil mesure 40 mètres de large et 30 m de long. Les ailes sont à 5 mètres de hauteur et la queue à 11 m. Il est donc beaucoup plus gros que le Noratlas présent sur le site. Cela va attirer du monde et redynamiser le musée, qui a de toute façon décidé d'ouvrir beaucoup plus cet été. En juillet, un hélicoptère Sikorsky arrivera. Il était utilisé pour larguer des parachutistes lors de la guerre d'Algérie.

Gérard GUILLERON

Pour revenir au Transall. C'est une demande que nous avons faite en 2015 ou 2016 auprès de Jean-Yves LE DRIAN, puis de Florence PARLY, qui l'a remplacé au ministère de la défense. Elle ne voulait pas mettre à disposition ces avions, prétextant la présence d'amiante dans les appareils. Il y a eu une manifestation sur la base d'Evreux il y a quinze jours pour le dernier vol d'un Transall de l'armée de l'air française. C'est bien que le Transall soit arrivé à Monterblanc. L'idée était d'organiser une salle de projection dans cet avion.

- Réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités locales

Alban MOQUET

A partir du 1^{er} juillet, les communes de plus 3 500 habitants auront l'obligation de réaliser un affichage électronique de leurs actes réglementaires (délibérations, arrêtés, pouvoir de police, PLU...). Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent choisir entre maintenir un affichage en mairie ou utiliser une publication sous forme électronique. Un travail est engagé avec l'agglomération, afin que la commune opte pour la publication électronique. Le logiciel Cartads utilisé aujourd'hui pour le

traitement des dossiers d'urbanisme permet de respecter cette formalité pour les communes de plus de 3 500 habitants. Nous avons donc demandé de pouvoir bénéficier de cette fonctionnalité.

III- Prochaines réunions des instances municipales

23 juin, 18h30 : Commission travaux, urbanisme, vie économique. Mme THERMET, l'architecte en charge du projet de micro-crèche, sera présente.

27 juin, 19h00 : commission social, enfance jeunesse

29 juin, 19h00 : commission finances, ressources humaines, questions juridiques

Gérard GUILLERON

Cela fait longtemps que nous n'avons pas eu de commission urbanisme et travaux.

Alban MOQUET

Oui, tout à fait.

Gérard GUILLERON

Pourtant, il se passe des choses, a priori.

Alban MOQUET

Nous en parlerons le 23 juin. Nous aborderons différents sujets, ainsi que nous l'avons annoncé en commission finances.

Gérard GUILLERON

Oui, nous apprenons que vous parlez d'urbanisme dans la commission finances. Mais la commission urbanisme n'est pas réunie.

Alban MOQUET

Nous avons juste fait une information lors de la commission finances pour préciser que le sujet serait évoqué lors des commissions à venir : travaux, urbanisme et finances.

Gérard GUILLERON

Je pense que cette commission urbanisme et travaux ne sert à rien, car elle n'est pas réunie.

Alban MOQUET

Je regrette. On va vous réunir pour en parler. On vous prévient à l'avance. Il aurait mieux valu qu'on ne vous prévienne pas et que l'on en parle uniquement lors de la commission ?

Gérard GUILLERON

C'est votre façon de faire.

Gérard SALOMON

Vous dites que vous n'êtes jamais au courant. Là, on vous donne les informations. Ce sont des engrammes, de façon à ce que vous vous souveniez des choses.

Alban MOQUET

C'était informel. C'était une information en amont, pour vous prévenir d'un sujet à étudier dans une future commission.

Gérard GUILLERON

Si mes souvenirs sont bons, une commission, c'est quand même pour travailler sur des dossiers en amont.

Alban MOQUET

M. GUILLERON, la prochaine fois, je ne vous préviendrai pas. Ça sera beaucoup plus simple.

Gérard GUILLERON

Ce n'est pas une façon de faire. Je prends acte, c'est votre mode de fonctionnement.

Alban MOQUET

C'est dommage.

IV- Délégations consenties au Maire – article L. 2122-22 du CGCT (code général des collectivités territoriales)

Date	Objet	TIERS	Montant HT
02/05/2022	Effacement réseaux télécom et électrique rue de la Fontaine St Pierre	SDEM	9 989,05 €
09/05/2022	Création d'un parking public rue Joachim Lamour	EIFFAGE ROUTE	8 966,70 €
27/05/2022	Ravalement façades et toiture restaurant scolaire	BLAYA BERNARD	6 673,20 €
27/05/2022	Elaboration d'une étude pré-opérationnelle de restructuration de l'îlot nord de la Place Anne de Bretagne	MAP PAYSAGISTE	4 010,00 €

M. le Maire lève la séance à 20h20.

Prochaine séance le 7 juillet, à 19h30, salle Jean-Marie PRONO, avec la présence du Conseil Municipal des Enfants.

La Secrétaire,
Louise MOQUET



Le Maire,
Alban MOQUET

